

Commission de suivi de site de Châteauneuf-Martigues-Port-de-Bouc réunion du 24 mai 2013

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 8 MARS 2013

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

BABRE Simon	SOUS-PRÉFET D'ISTRES	Présent
COUTURIER Patrick	DRÉAL PACA	Présent
	ARS	
	DRECCTE	
Lt PUGET	SDIS 13	Présent
	DDTM	
	SIRACED-PC	

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

BURRONI Vincent	MAIRE DE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Présent
CHARROUX Gaby	MAIRE DE MARTIGUES	Présent
DEPAGNE Marc	MAIRIE DE PORT-DE-BOUC	
DIARD Éric	MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS	
FERRÉOL Gérard	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	Présent
CAMBASSEDES Henri	CAPM	Présent

Suppléants

BRUNEL Patrick	MAIRE DE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
KIEGEL Rolande	MAIRE DE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
RAYBAUT Jean-Claude	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	
PARSY Pierre	MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS	Présent
PERNIN Françoise	MAIRE DE MARTIGUES	Excusée
PHILIPPE Louis	CAPM	
SIRAT Boulenouar	MAIRIE DE PORT-DE-BOUC	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

CHAPON Didier	NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC MARSEILLE-FOS	Présent
RATIER Éric	KEM-ONE	Présent
FAUQUE Georges	TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE	
LEFAIVRE Philippe	GAZÉCHIM	
LANGLOIS Bertrand	HUNTSMAN	Présent
WILLOCQUET Jacques	PETROINEOS	Présent
PHYTON Frédéric	OXOCHIMIE	
GERONIMO Audrey	LBC	Présente
HERSON Frédéric	PRIMAGAZ,	Présent
LE RICOUSSE Gilles	GÉOGAZ	

Suppléants

CROUZET Jean-Christophe	KEM-ONE	
MENÉ Didier	NAPHTACHIMIE	
POUJOL Éric	GAZÉCHIM	Présent
WILLOCQUET Jacques	PETROINÉOS	Présent
WIOLAND François	TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE	Présent

PHYTHON Frédéric	OXOCHIMIE	Présent
SCHONAICH Dirk	LBC	
SANTORO D.	GÉOGAZ	Présent
<i>COLLÈGE « SALARIÉS »</i>		
<i>Titulaires</i>		
SOLER Patrick	GAZÉCHIM	
WEINACHT Jean-Louis	TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE	Présent
ROULIER Marc	PETRO INÉOS	
MAGGIORE Antoine	OXOCHIMIE / INÉOS	Présent
DECARLO	NAPHTACHIMIE	Présent
SIGWALT Alain	KEM-ONE	
LOACES Jean-Luc	HUNTSMAN	
D'ANGELO Michel	GÉOGAZ	
DELLA BRENDA Pierre	PRIMAGAZ	Présent
GARCIA Robert	LBC	Présent
<i>Suppléants</i>		
ZARBO Franck	KEM-ONE	
BRETONES Daniel	NAPHTACHIMIE	Présent
HUGUES Stéphane	LBC	
MAGGIORE Antoine	PETROINÉOS	Présent
ROULIER Marc	OXOCHIMIE / INÉOS	Présent
LEVASSEUR Benoît	GÉOGAZ	Présent
<i>COLLÈGE « RIVERAINS »</i>		
<i>Titulaires</i>		
BARRACHIN Roger	ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE	
CHEINET Jean-Claude	MNLE	Présent
DEBOOM Richard	UFC QUE CHOISIR	
PUECH Sylvestre	CIQ LES LAURONS	Présent
ROIG Jacques	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVÉRA	
RUGGIU Jean	CIQ DE LA MÈDE	Présent
<i>Suppléants</i>		
CERVERA Roger	UFC QUE CHOISIR	
DUMAS Yves	CIQ DE LA MÈDE	Présent
SOTGIA Jean	MNLE	Présent
PATRIS Nicolas	CIQ LES LAURONS	Présent
DEFRANCE Guy	ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE	Présent
SOTGIA Jean	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVÉRA	Présent
<i>PERSONNES QUALIFIÉES</i>		
SACHER Michel	CYPRES	Présent
BALLARO Xavier	GPMM	Présent
PETRIS	DASEN	Présente
	MPM	
AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS		
<i>COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »</i>		
MONNIER Isabelle	SOUS-PRÉFECTURE D'ISTRES	Présente
FEGGO Jean-Claude	SDIS 13	Présent
GONZALEZ Thibaud	DREAL	Présent
LAMBERT Véronique	DREAL	Présente
CHAMPEIX François	DREAL	Présent
PELOUX Jean-Philippe	DREAL	Présent
WATTIAU Philippe	DREAL	Présent

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

BOULERNE Frédéric	MAIRE DE MARTIGUES	Présent
CHACORNAC Jean-Michel	CUMPM	Présent
PERFETTI Jean-Louis	MAIRIE DE PORT DE BOUC	Présent
VIDAL Rajae	MAIRE DE MARTIGUES	Présente
<i>AUTRES</i>		
PREMARTIN Armand	RECTORAT	Présent

La réunion débute à 15h45...

...Après une déclaration préalable de l'union départementale CGT et de l'union régionale CGT Chimie sur Kem-One.

Après une déclaration préalable des salariés CGT d'Ineos et les interventions des élus et du sous-préfet sur le sujet.

Et après une déclaration préalable des riverains.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés

APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA CSS

Le président, en préambule, dit que pour les PPRT en général, il souhaite une réduction du risque à la source. Il s'en est entretenu avec Yves Blein, député maire de Feyzin qui se trouve, dans sa commune dans la même situation qu'à Châteauneuf-les-Martigues. Il existe quelques avancées, à la marge, mais ce n'est pas encore suffisant : il faut continuer à se battre pour faire modifier la loi Bachelot.

La réunion d'aujourd'hui est une transition entre le CLIC et la CSS. M. Burroni (Président) avait souhaité assurer la présidence du CLIC afin de suivre le PPRT de Total La Mède et s'était engagé à passer la main au maire de Martigues pour le PPRT de Lavéra.

M. Burroni propose de mettre à l'ordre du jour une question diverse posée par écrit par les riverains de Lavéra. M. Puech estime que la représentation des riverains n'est pas suffisante.

M. Babre (Sous-Préfet d'Istres) dit qu'en ce qui concerne les POA, le nombre de riverains présents a augmenté, ce qui ne pose pas de difficulté, mais le CSS est plus formel dans sa composition et dans son mode de représentation, qui doit être équilibré par collège. Si on augmente le nombre de représentants, cela réduit le nombre de voix de chaque association.

Néanmoins, M. Patrino et M. Dubois auront droit de vote, dans le collège des riverains -sans changer le nombre de voix de ce collège-, quand l'arrêté sera modifié.

Une lecture commentée du projet de règlement intérieur est faite par le secrétaire de la CSS.

Quelques points sont discutés et les modifications suivantes devront être apportées :

- La **CUMPM** sera intégrée dans le **collège des collectivités** (et retirée du collège des personnes qualifiées).
- La **DASEN** (direction académique des services de l'éducation nationale - ex inspection d'académie) sera intégrée dans le **collège des administrations** (et retirée du collège des personnes qualifiées).
- Seuls le **GPMM** et le **CYPRES** restent membres du **collège des personnes qualifiées, sans voix délibérative**.

Les convocations devront arriver **14 jours avant la date de réunion, avec les annexes**.

À propos des défraiements pour déplacement (des personnes représentatives des riverains, associées aux commissions préfectorales), il est indiqué par la DREAL que des crédits globaux sont disponibles quoique peu important. Ils ne sont pas attribués spécifiquement à une CSS. Il faut faire la demande de défraiement à la DREAL.

Le président demande s'il existe des financements pour tierce expertise. La DREAL répond par l'affirmative, mais le budget de l'État est limité. Pour l'instant, il n'y a pas eu de tierce expertise financée en PACA.

À propos du nombre de réunions (une par an au moins), M. Puech estime que ce n'est pas suffisant. M. Babre dit que c'est souple et ouvert ; M. Sacher rapporte que des réunions de CLIC se sont tenues après des événements industriels, sans comptabilisation annuelle.

Sur le règlement intérieur du CSS (intégrant les modifications ci-dessus), un vote est demandé par le président ; il n'y a pas d'opposition, une abstention :

Résolution :
La Commission de Suivi de Site approuve le règlement intérieur présenté par le Président.

DÉSIGNATION DU BUREAU DE LA CSS

Résolution :

Sont nommés membres du bureau :

✓ Président	M. BURRONI	
✓ Collège des salariés	M. MAGGIORE	PetroInéos
✓ Collège des riverains	M. PUECH	
✓ Collège de l'État		DREAL
✓ Collèges des collectivités	M. le Maire de Martigues	
✓ Collège des industriels	M. CHAPON	Naphtachimie

PPRT DE LAVÉRA

PRÉSENTATION DU PROJET DE PRESCRIPTION

Un diaporama est présenté par la DRÉAL PACA (en **annexe**).

La démarche MMR et le calendrier sont dans cette présentation. La phase initiale est l'examen des études de dangers (EDD). Le PPRT de site comprend 11 établissements Seveso, plus de 50 EDD et environ 4 000 phénomènes dangereux.

Au cours de l'instruction des EDD, la DRÉAL a demandé des précisions et des actualisations.

M. Puech réclame les documents techniques du PPRT, notamment les résumés non techniques de toutes les EDD avant la prescription.

La DREAL a demandé, suite à la relecture des EDD, une actualisation des résumés non techniques. M. Couturier affirme que ces documents seront disponibles avant la première réunion publique qui sera fixée dans le cadre de l'élaboration du PPRT une fois prescrit.

M. Puech estime que le projet de PPRT est figé : on ne peut pas parler de concertation s'il y a des taquets et que la loi protège l'industriel s'il ne veut pas investir.

DÉSIGNATION DU OU DES REPRÉSENTANT(S) DE LA CSS AUX POA

M. Babre considère qu'il n'est pas utile d'intégrer la DIRMED aux POA si aucune voirie sous sa compétence n'est touchée.

M. Ballaro (GPMM) suggère que Fluxel soit être intégré dans les POA. Pour la capitainerie du port, la question sera posée et la réponse apportée lors de la prochaine réunion.

M. Puech estime que la représentation des riverains est insuffisante et déséquilibrée. Le Président n'est pas d'accord : il y a aujourd'hui 9 représentants des riverains au sein des POA associés à l'élaboration du PPRT de La Mède.

M. Babre indique en effet qu'il convient de ne pas figer pas les désignations des représentants des riverains dans l'arrêté préfectoral ; ils pourront être acceptés sur proposition du Maire de Martigues au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les riverains devront envoyer leur liste de proposition au Maire.

Pour Port-de-Bouc, le préfet interrogera le maire pour savoir quelles sont les associations représentatives.

Pour la désignation du représentant de la CSS aux POA, M. Wioland (Total) estime qu'il faut une personne moins impliquée qu'un industriel ou qu'un riverain.

M. Couturier (DRÉAL) indique que, réglementairement, les industriels, les collectivités, les riverains et l'État sont présents aux POA, mais les salariés n'y sont pas.

Résolution :

Est nommé représentant de la CSS aux POA, associés à l'élaboration du PPRT de Lavéra :

✓ Collège des salariés M. BRETONES Naphtachimie

QUESTIONS DIVERSES

Le collectif PPRT 13 a saisi le président de la CSS d'un courrier demandant une tierce expertise sur l'ignifugeage des sphères côté ouest de la raffinerie Total et la confection d'un merlon arboré pour protéger le village de La Mède.

Pour M. Puech, c'est un point d'achoppement, les arguments ne satisfont pas les riverains.

DEMANDE DE TIERCE EXPERTISE POUR UN MERLON ARBORÉ

Pour la DRÉAL (Mme Lambert) : une étude de faisabilité technico-économique a été faite sur un ouvrage de protection. Il a été démontré qu'un mur de 20 mètres de haut sur 300 mètres de long n'apportait pas de réponse positive suffisante en termes de diminution des effets. Un merlon de dimension comparable prendrait beaucoup de place au sol : cette solution est inefficace et infaisable.

La DRÉAL précise que l'étude a été financée par l'État (et non l'industriel) et réalisée par un tiers expert reconnu par l'État : le bureau d'étude EFACTIS.

Pour M. Burroni, les commerces, situés en zone de délaissement, sont le cœur de vie du village. Une étude a montré qu'ils ne seraient pas viables ailleurs. Le maire de Châteauneuf-les-Martigues est favorable à l'approfondissement de la solution de mise en œuvre d'un ouvrage de protection.

M. Babre estime qu'on peut proposer une nouvelle tierce-expertise.

Sur cette expertise supplémentaire, un vote est demandé par le président ;

Opposition : 0

Abstention : collège de l'État et collège des industriels

Approbation : collège des collectivités et collège des riverains

Les voix du collège des salariés sont réparties entre approbation et abstention.

Résolution :

Une tierce-expertise sur un ouvrage de protection du village de La Mède (type merlon arboré) est demandé par la CSS. Elle sera mandatée par l'État

M. Cheinet dit que le résultat de la tierce expertise ne sera pas disponible pour la prochaine réunion de la CSS : c'est une parodie de concertation.

M. Burroni proposera de tenir une nouvelle réunion de la CSS après le dépôt des résultats de la tierce-expertise.

DEMANDE DE TIERCE EXPERTISE POUR IGNIFUGEAGE

La demande des riverains est de recouvrir les sphères côté ouest de la raffinerie d'un ignifuge pour le protéger d'un effet domino et ainsi arriver à diminuer la cinétique d'un évènement, ce qui modifierait les zonages du PPRT.

La DREAL indique que cette solution a été demandée à l'industriel qui l'a étudié pour les quatre sphères. Le coût de protection des sphères de stockage est estimé à 5-6 millions d'€uros pour l'ignifugeage et plus de 50 millions d'€uros pour la création de nouveaux stockages.

Le coût de ces mesures foncières est estimée à environ 3 millions d'€uros.

Or, la Loi Bachelot demande de faire la balance entre les coûts des mesures foncières et le coût des mesures supplémentaires, ce qui n'est pas en faveur de la solution de l'ignifugeage.

Les riverains ne sont pas d'accord avec ce raisonnement.

La DREAL poursuit en affirmant que le Ministère de l'Écologie considère que le fait d'ignifuger ne permet ni d'exclure le BLÈVE des sphères ni de considérer une cinétique lente pour ce phénomène. Ce risque est retenu dans les autres PPRT (ex. à Lavéra sur des sphères ignifugées). La DREAL explique que la solution d'ignifugeage a été défendue par Total devant le Ministère de l'Écologie depuis 2007, mais elle n'a jamais été acceptée.

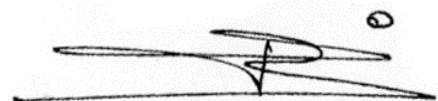
Compte tenu de l'absence de M. le Sous-Préfet et de M. Charroux en fin de séance, le Président demande qu'il n'y ait pas de vote à ce sujet lors de cette séance, mais qu'il soit reporté à la réunion prévue le 13 juin.

Prochaine réunion le 13 juin, avec vote sur le projet de PPRT de Total Raffinage France et examen de la demande à propos de l'ignifugeage des sphères.

Les documents relatifs au PPRT seront envoyés à tous les membres de la CSS et aux POA dans le cadre de la saisine officielle des POA.

La réunion se termine à 18h30.

Le Président du CLIC



Vincent Burroni
Député-Maire de
Châteauneuf-les-Martigues



PPRT
LAVERA

1

CSS
Martigues /
Châteauneuf

Vendredi
24 mai
2013



Clôture de la démarche MMR

Prescription du PPRT de LAVERA

PETROINEOS / INEOS CHEMICALS / NAPHTACHIMIE / KEM ONE /
OXOCHIMIE / HUNTSMAN / TOTAL / GAZECHIM / LBC
GEOGAZ / PRIMAGAZ

PPRT
LAVERA

2

CSS
Martigues /
Châteauneuf


Vendredi
24 mai
2013



Plan de la présentation

1. Rappels réglementaires et méthodologiques
2. Présentation des établissements concernés
3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètres retenus par établissement
4. Périmètre d'étude du PPRT de Lavera
5. Projet d'arrêté de prescription du PPRT

Direction
Régionale de
l'Environnement
De
l'Aménagement
Et du Logement
PACA



1. Rappels réglementaires et méthodologiques

La démarche de maîtrise des risques :


- démonstration par l'exploitant de la réduction des risques à la source
- analyse détaillée des risques résiduels
- démonstration de maîtrise et d'acceptabilité du risque

PPRT
LAVERA

3


CSS
Martigues /
Châteauneuf

Vendredi
24 mai
2013



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction
Régionale de
l'Environnement
De
l'Aménagement
Et du Logement
PACA



1. Rappels réglementaires et méthodologiques

La Loi « risques » du 30 juillet 2003 impose la mise en place de PPRT autour des établissements Seveso Seuil Haut et autour des stockages souterrains de gaz inflammables

Objectif du PPRT : rendre compatible l'activité des établissements industriels présentant des risques majeurs, avec leur environnement


En France, 404 PPRT prescrits, 3 restent à prescrire dont celui de la plateforme de raffinage/pétrochimie de LAVERA.

PPRT
LAVERA

4

CSS
Martigues /
Châteauneuf

Vendredi
24 mai
2013



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR

1. Rappels réglementaires et méthodologiques

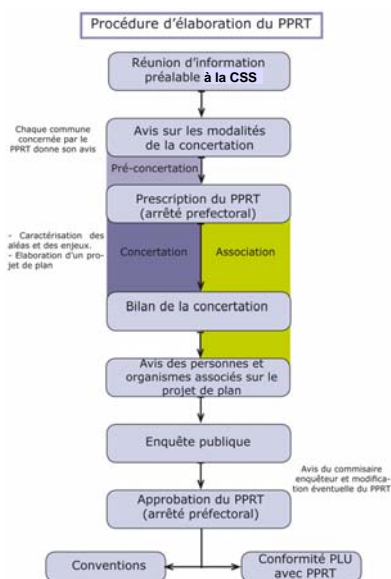
L'accident d'AZF à Toulouse le 21 septembre 2001 est à l'origine de cette évolution réglementaire forte.

L'actualité récente nous rappelle la nécessité de gérer non seulement l'urbanisation future mais également les situations héritées du passé.



WACO, Texas
17/04/2013

1. Rappels réglementaires et méthodologiques



Le PPRT :

- une procédure réglementaire très encadrée (D2005-1130 codifié)
- une démarche d'association et de concertation

PPRT de LAVERA :

- début de la démarche,
- réunion d'information préalable de la CSS



désignation du représentant de la CSS aux POA (personnes et organismes associés)

1. Rappels réglementaires et méthodologiques

Un préalable à la prescription du PPRT :

- L'instruction des études de dangers et l'évaluation de l'acceptabilité du risque
 - 11 établissements soit près de 50 EDD
 - Près de 4000 phénomènes dangereux constituent le périmètre du PPRT.

- Les critères d'évaluation de l'acceptabilité des risques présentés par chaque établissement sont définis dans la circulaire du 10 mai 2010 -> matrice « MMR »

Démarche MMR: grille d'évaluation de l'acceptabilité du risque

Circulaire du 10/05/2010

Gravité	Probabilité	E	D	C	B	A
Désastreux		Non partiel / MMR 2*	Non 1	Non 2	Non 3	Non 4
Catastrophique		MMR 1	MMR 2*	Non 1	Non 2	Non 3
Important		MMR 1	MMR 1	MMR 2*	Non 1	Non 2
Sérieux				MMR 1	MMR 2	Non 1
Modéré						MMR 1

Démarche MMR : critères d'acceptabilité

- Situation n° 1 : un ou plusieurs accidents ont un couple (probabilité-gravité) dans une case "NON "

G	P	E	D	C	B	A
Désastreux		Non partiel / MMR 2*	Non 1	Non 2	Non 3	Non 4
Catastrophique		MMR 1	MMR 2*	Non 1	Non 2	Non 3
Important		MMR 1	MMR 1	MMR 2*	Non 1	Non 2
Sérieux				MMR 1	MMR 2	Non 1
Modéré						MMR 1

L'exploitant propose des mesures de réduction complémentaires du risque à la source qui permettent de sortir de la zone "NON "

Démarche MMR : critères d'acceptabilité

- Situation n° 2 : plus de 5 accidents potentiels sont « MMR rang 2 » et leur **gravité** relève des effets létaux = idem situation « NON »

G	P	E	D	C	B	A
Désastreux		Non partiel / MMR 2*	Non 1	Non 2	Non 3	Non 4
Catastrophique		MMR 1	MMR 2*	Non 1	Non 2	Non 3
Important		MMR 1	MMR 1	MMR 2*	Non 1	Non 2
Sérieux				MMR 1	MMR 2	Non 1
Modéré						MMR 1

L'exploitant propose des mesures de réduction complémentaires du risque à la source pour :

- revenir à 5 accidents potentiels MMR rang 2 ou moins OU
- conserver le niveau de probabilité de chaque accident en cas de défaillance de l'une des mesures de maîtrise du risque

2. Présentation des établissements concernés

- **PETROINEOS Manufacturing France** : raffinage du pétrole brut, production de GPL, carburants, fiouls, bitumes, etc.
- **NAPHATCHIMIE** : production d'oléfines/dioléfines, éthylène, propylène, butènes, butadiène à partir du Naphta de Petroineos.
- **INEOS CHEMICALS Lavera** : production de polymères, d'oxyde d'éthylène et de dérivés (glycoléthers, acétates de glycoléthers, éthanolamines, etc.) à partir des intermédiaires de Naphtachimie.
- **OXOCHIMIE** : production d'alcools OXO (butanol, éthylhexanol) à partir du propylène de Naphtachimie et de GN
- **HUNTSMAN** : production d'alcools éthoxylés à partir de l'oxyde d'éthylène d'Ineos Chemicals et d'alcools gras.

2. Présentation des établissements concernés

- **KEM ONE** : production de chlore, soude, chlorure de vinyle monomère, chlorométhanes supérieurs, oxyde de fer.
- **GAZECHIM** : embouteillage de chlore, fabrication d'eau de javel, négoce de dioxyde de soufre, ammoniac et acide chlorhydrique.
- **TOTAL** : stockage de liquides inflammables.
- **LBC** : stockage de produits chimiques sous forme liquide.
- **GEOGAZ** : stockage souterrain de propane et butane , réception / expéditions.
- **PRIMAGAZ** : stockage souterrain de propane, réception / expéditions.


2. Présentation des établissements concernés

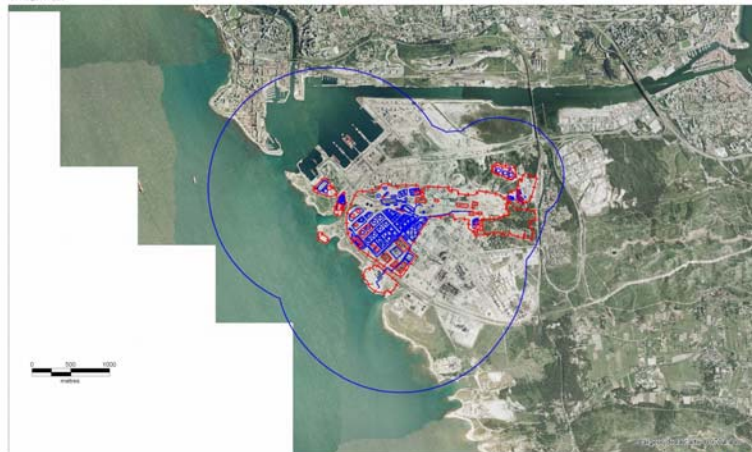


3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

- **PETROINEOS Manufacturing France :**
 - Démarche en cours d'instruction,
 - 1930 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
 - Nature des risques : toxiques, thermiques, surpressions
 - Cinétique des pHD lente et rapide
 - Grille MMR actuellement non acceptable avec son environnement

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

 **PPRT de Martigues - Lavera (IMF)**
Périmètre d'étude



Source: 64211_IMFCalculs_du_20120710_1
Rédaction/Édition: 9 - 12/07/2012 - MAPINFO V 9 - SIGALEAR V 4.0.4 - GINERIS 2011




3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

– INEOS CHEMICALS LAVERA :

- Démarche en cours d'instruction
- Tierces expertises en cours pour valider les propositions d'exclusions sur les pH_D toxiques longues distances (NH₃) et pH_D spécifiques (OE)
- 360 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : toxiques, thermiques, suppressions
- Cinétique des pH_D rapide
- Grille MMR actuellement non acceptable avec son environnement

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

 **PPRT de Martigues - Iavera (ICL)**
Périmètre d'étude



Source:
Dossier 6410379_ICL/Calculs du_20120711_3
Redaction/Édition 9 - 05/12/2012 - MAPM/06 V 9 - SIGALEMB V 4.0.4 - GINERS 2011



3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

– NAPHTACHIMIE :

- Démarche en cours d'instruction
- 90 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : toxiques, thermiques, surpressions
- Cinétique des pH rapide
- Grille MMR actuellement non acceptable avec son environnement

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement



PPRT de Martigues Lavéra (NAPHTACHIMIE)
Périmètre d'étude



3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

– OXOCHIMIE :

- Démarche en cours d'instruction
- 10 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : thermiques, surpressions
- Cinétique des pH rapide
- Grille MMR acceptable avec son environnement

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

– KEM ONE :

- Démarche en cours d'instruction
- 220 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : toxiques, thermiques, surpressions
- Cinétique des pHd rapide
- Grille MMR acceptable avec son environnement

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

 PPRT de Martigues Lavéra (KEM ONE)
Périmètre d'étude



Sources:
Dossier: Calculs du 20131210, 1
Prévision/Éditeur: SH+GF - 10/12/2012 - MAPINFO V 8 - SCALEMB V 4 0 4 - ONERS 2011


Direction
Régionale de
l'Environnement
De
l'Aménagement
Et du Logement
PACA

PPRT
LAVERA


23

CSS
Martigues /
Châteauneuf

Vendredi
24 mai
2013



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR



3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

– **TOTAL :**

- Démarche en cours d'instruction
- 90 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : thermiques, surpressions
- Cinétique des pH rapide
- Grille MMR acceptable avec son environnement

Direction
Régionale de
l'Environnement
De
l'Aménagement
Et du Logement
PACA

PPRT
LAVERA

24

CSS
Martigues /
Châteauneuf

Vendredi
24 mai
2013



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR



3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et aléas retenus par établissement



Sources :
Dossier Caboul du 30/09/07 - 1
Redacteur/Editeur Nicolas BA - 26/09/2012 - MAPNF08-V9 - SIGALEMB V 3.2.014 - ©NERIS 2010

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

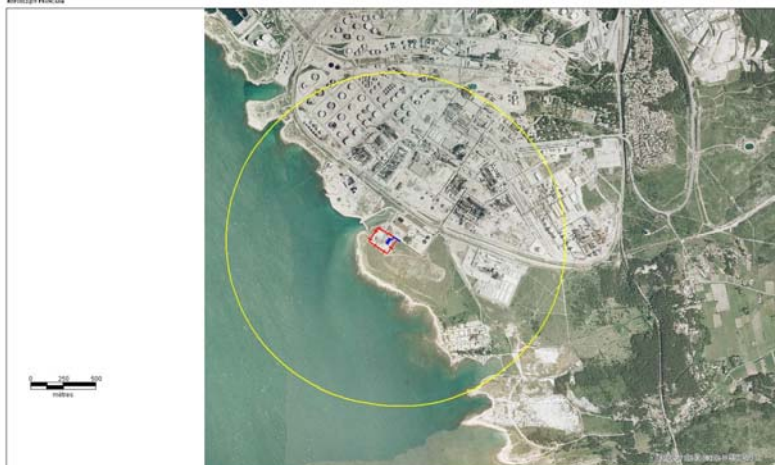
– HUNTSMAN :

- Démarche clôturée
- 35 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : toxiques, thermiques, suppressions
- Grille MMR acceptable avec son environnement
- Principales MMR :
 - POI commun
 - Protection physique de la ligne d'oxyde d'éthylène
 - Étude technico-économique de réduction du risque sur :
 - Brèche sur la ligne d'arrivée d'OE
 - Brèche sur la ligne de charge des réacteurs
- Montant estimé d'investissement de quelques milliers d'euros

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et aléas retenus par établissement



PPRT de MARTIGUES LAVERA (HUNTSMAN Surfaces Sciences)
Périmètre d'étude



Sources : EDO Version Novembre 2008 - Août 2011 - Mars 2012 - Janvier 2013
Descriptif : Calculs de 2013/02/04 1
Rédaction/Éditeur : PV - 04/04/2013 - MAPINFO V 10 5 - SIGALEAB V 4 0 4 - IGERIS 2011

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

– LBC :

- Démarche clôturée
- 590 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : toxiques, thermiques, suppressions
- Grille MMR acceptable avec son environnement
- Principales MMR :
 - Protection du serveur de gestion des alarmes et des actions automatiques de sécurité en salle de contrôle
 - Des produits pouvant générer des Boil-Over ne sont pas stockés dans certains réservoirs (mesure organisationnelle)
- Montant estimé d'investissement de plusieurs k€

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et aléas retenus par établissement

PPRT de MARTIGUES - PORT DE BOUC (LBC Marseille)
Périmètre d'étude



Sources : EDD version 2008 complétée en janvier 2013
Dossier : 041006_LBC_Calculs_PPRT_Cochronsthane_06 03 2013
Rédaction/Édition : CREAL PACA - 05022013 - MAPINFO V 9 - SIGALEMB V 4 0 4 - GNERIS 2011

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

– GAZECHIM :

- Démarche clôturée
- 10 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : toxiques
- Grille MMR acceptable avec son environnement
- Principales MMR :
 - POI commun
 - Nouvelles chaînes de détection chlore dans les SAS wagons citernes
 - Fiabilisation de la détection chlore dans l'atelier de conditionnement
 - Mise en place la détection chlore dans la zone de stockage des cylindres
- Montant estimé d'investissement de 20 000 €

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et aléas retenus par établissement

PPRT de LAVERA (GAZECHIM)
Périmètre d'étude



Sources: EEO mai 2008 - mai 2012
Compléments de mai 2009, octobre 2010 et mai 2011
Dossier: Cahier du 20/10/2012, 1
Rédaction/Édition: PVV - 20/03/2013 - MAP/NOB V 9 - SIGALEAB V 4 D 4 - INERIS 2011

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

– GEOGAZ :

- Démarche clôturée
- 800 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : thermiques, surpressions, mouvements de terrains
- Grille MMR non acceptable avec son environnement
- Principales MMR :
 - Différentes études complémentaires (étude sur la rupture de la tête de puits propane, tenue des têtes de puits et canalisation d'eau d'urgence, écoute microsismique sur la zone propane,...)
 - Différentes campagnes d'inspection par racleur instrumenté des collectes intersites
- Montant estimé d'investissement de plusieurs M€

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et aléas retenus par établissement

PPRT de MARTIGUES et PORT DE BOUC (GEOGAZ)
Périmètre d'étude



Sources: EDO 2012
Dossier: 84346_GEOGAZCarcu_PPRT_19 04 2013
Redaction/Edition: DREAL PACA - 19/07/2013 - MAPPIF/OBY 105 - SOALEBY 434 - DNERIS 2011

3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et périmètre retenu par établissement

– PRIMAGAZ :

- Démarche clôturée
- 88 phénomènes dangereux retenus pour le PPRT
- Nature des risques : thermiques, surpressions, mouvements de terrains
- Grille MMR acceptable avec son environnement
- Principales MMR :
 - Taquets escamotables autorisant le transfert wagons
 - Calage du camion asservi au démarrage du transfert
 - Bornes escamotables asservies au démarrage du transfert camion
 - Ecoute microsismique
 - Suivi piézométrique dans le périmètre du stockage
- Montant estimé d'investissement de plusieurs k€

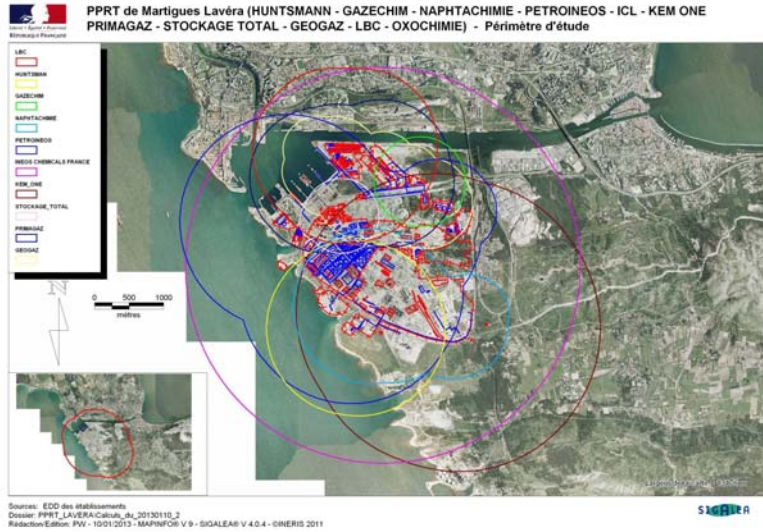
3. Bilan des démarches « Mesures de Maîtrise des Risques » et aléas retenus par établissement

PPRT de MARTIGUES et PORT DE BOUC (PRIMAGAZ)
Périmètre d'étude

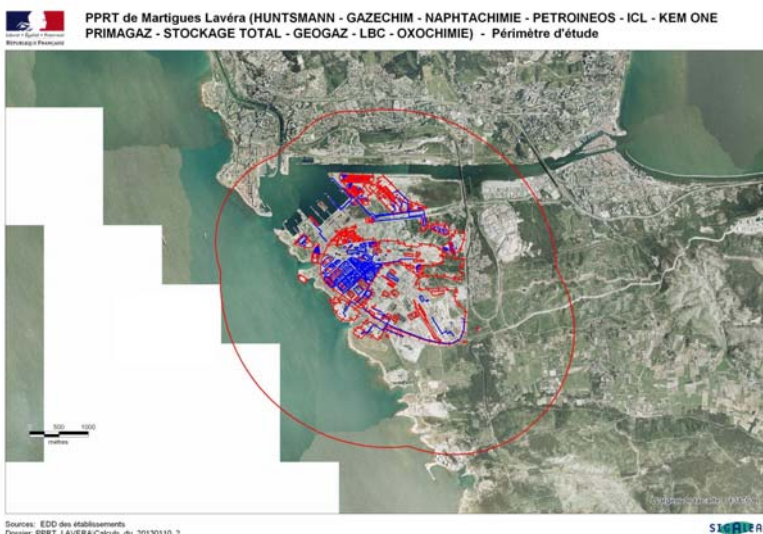


Sources : EDD novembre 2012
Dossier 64359_PRIMAGAZ-Calcul_PPRT_07.05.2013
Redacteur/Éditeur : CREAL, PACA - 07/05/2013 - MAPINFO V.10.5 - SIGALEAB V.4.0.4 - 08/05/2011

4. Périmètre d'étude du PPRT



4. Périmètre d'étude du PPRT





Direction
Régionale de
l'Environnement
De
l'Aménagement
Et du Logement
PACA


PPRT
LAVERA

37

CSS
Martigues /
Châteauneuf

Vendredi
24 mai
2013



5. Projet d'arrêté de prescription du PPRT

- Contenu des prescriptions :
 - Articles 1, 2 et 3 : prescriptions standards
 - 1 : périmètre d'étude (carte présentée précédemment)
 - 2 : nature des risques pris en compte (tox, therm, surpression, mvt terrains)
 - 3 : services instructeurs (DREAL, DDTM)
 - Article 4 : **modalités de concertation**
 - Article 5 : **personnes et organismes associés**
 - Article 6 : mesures de publicité
- Objectifs de cette CSS :
 - présentation de la démarche PPRT
 - désigner le membre de la CSS qui participera aux réunions d'association: ce point sera tracé au compte-rendu de la présente CSS



Direction
Régionale de
l'Environnement
De
l'Aménagement
Et du Logement
PACA


PPRT
LAVERA

38

CSS
Martigues /
Châteauneuf

Vendredi
24 mai
2013



5. Projet d'arrêté de prescription du PPRT

- Article 4 - Modalités de **concertation**

La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées est organisée pendant toute la durée d'élaboration du PPRT :

4.1. Elle débute dès notification de l'AP et s'achève 2 mois après la saisine officielle des POA sur le projet de PPRT.

4.2. Les documents d'élaboration du projet de PPRT sont tenus à la disposition du public en mairies de Martigues et de Port-De-Bouc.

Les observations sont recueillies sur des registres en mairies de Martigues et de Port-De-Bouc.

Les documents sont consultables sur Internet :
préfecture des Bouches du Rhône / site régional sur les PPRT (www.pprt-paca.fr)

Une réunion publique organisée dans les 2 communes associées + autres sur l'initiative des maires.

Le bilan de la concertation est communiqué aux POA et mis à disposition du public :

 - à la préfecture des Bouches du Rhône (sur place ou site internet),
 - à la mairie de Martigues,
 - à la mairie de Port-De-Bouc.

5. Projet d'arrêté de prescription du PPRT

• Article 5 - Personnes et organismes associés

5.1. Sont associés à l'élaboration du PPRT un représentant :

- des 11 sociétés concernées ;
- de la commune de Martigues ;
- de la commune de Port-De-Bouc ;
- de la CAPM ;
- du syndicat mixte du SCOT Ouest Etang de Berre ;
- de la **Commission de Suivi de Site** ;
- du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ;
- du Conseil Général des Bouches du Rhône ;
- du Grand Port Maritime de Marseille ;
- de la capitainerie des bassins ouest du GPMM ;
- de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée ;
- de la SNCF ;
- de RFF ;
- des entreprises riveraines de la plateforme ;
- des riverains ou d'une association de riverains de Martigues et de Port de Bouc ;

5. Projet d'arrêté de prescription du PPRT

• Article 5.2 - Personnes et organismes associés

- Une réunion d'association dès le lancement de la procédure.
Autres réunions à l'initiative de l'équipe de projet interministérielle ou à la demande des personnes et organismes associés.
- Convocation au moins 15 jours avant la date de réunion prévue ;
- Objectifs des réunions des POA :
 - présenter le contenu et les résultats des études techniques du PPRT ;
 - proposer les différentes orientations du plan, établies avant enquête publique ;
 - déterminer les principes sur lesquels se fondent l'élaboration du projet de plan de zonage réglementaire et de règlement sur la base des aléas et des enjeux.
- CR des réunions adressés aux POA qu'ils soient ou non présents aux réunions.
- Le projet de plan, avant enquête publique, est soumis aux POA.
- Avis réputé favorable si absence de réponse 2 mois après la saisine.

